

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-LOUTI

COMMUNE DE GUIDER

STRUCTURE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE
DES MARCHÉS PUBLICS

BP 34 TEL 22 27 52 58



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

NORTH REGION

MAYO-LOUTI DIVISION

GUIDER COUNCIL

INTERNAL STRUCTURE FOR THE ADMINISTRATIVE
MANAGEMENT OF PUBLIC CONTRACTS

P.O. BOX 34 TEL. 22 27 52 58

AVIS DE DEMANDE DE COTATIONS OUVERTE (DCO) EN PROCEDURE D'URGENCE

N°_11/DCO/COMMUNE DE GUIDER/SIGAMP/2026 DU 04 SEPT 2026 RELATIF AUX
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN DALOT SUR LE MAYO MOUSTA DOUBU À KAIGAMA II,
COMMUNE DE GUIDER, DÉPARTEMENT DU MAYO-LOUTI, RÉGION DU NORD

PAYS : Cameroun

NOM DU PROJET : Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG)

N° Crédit: IDA N°72130- CM

1. Le Gouvernement du Cameroun a reçu un financement de la Banque mondiale pour financer le coût du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG). Dans le cadre de sa mise en œuvre, le PROLOG a signé une convention avec la Commune de GUIDER pour la réalisation des certains sous-projets de la commune. A cet effet, la Commune de GUIDER a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de cette convention pour effectuer les paiements prévus au titre du marché relatif aux travaux de construction d'un dalot sur le Mayo moustou Doubu à Kaigama II, Commune de Guider, Département du Mayo-Louti, Région du Nord.
2. La commune sollicite des offres fermées de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les travaux de construction d'un dalot sur le Mayo moustou Doubu à Kaigama II, Commune de Guider, Département du Mayo-Louti, Région du Nord.
3. Le délai d'exécution des travaux est de Quatre (04) mois.

4. La procédure sera conduite par mise en concurrence nationale en recourant à une Demande de Cotations Ouverte (DCO) telle que définie dans le « Règlement de Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement » de la Banque Mondiale, édition de Février 2025 et ouverte à tous les soumissionnaires tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.
5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Commune et prendre connaissance gratuitement du Dossier de Demande de Cotations à l'adresse mentionnée ci-dessous du Lundi au Vendredi entre 9h et 15h.
6. Les offres devront être remises à la SIGAMP de la Commune de Guider, sise **29 SEPT 2026** au plus tard le **29 SEPT 2026** à 10 heures précise. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera rejetée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés au lieu du dépôt susmentionné, le **29 SEPT 2026** à 11 heures précise.
7. Le Marché sera attribué à l'Entreprise qui satisfait aux exigences d'admissibilité conformément à la DC, qui offre le prix évalué le plus bas, qui offre une cotation techniquement conforme et qui garantit l'achèvement des travaux à la date spécifiée.
8. Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la SIGAMP de la Commune de Guider, sise à l'Hôtel de Ville de Guider Porte ; Boîte Postale : 34 Guider, Tél : (+237) 698 664 302
9. Les plis fermés devront porter la mention :

« DEMANDE DE COTATIONS OUVERTE N° 11./DCO/COMMUNE DE GUIDER/SIGAMP/2026 DU **04 SEPT 2026 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN DALOT SUR LE MAYO MOUSTA DOUBU A KAIGAMA II, COMMUNE DE GUIDER, DEPARTEMENT DU MAYO-LOUTI, REGION DU NORD»**

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE D'OUVERTURE

Guider, le **04 SEPT 2026**
Le Maire de la Commune
(Maître d'Ouvrage)

Ampliations :

- MINMAP
- UCR PROLOG
- ARMP
- CIPM
- CHRONO



Mouramam Saïdou